



MISE À JOUR – Niveau de riposte provincial: restreint

La pandémie de COVID-19 est une urgence sanitaire grave et sans précédent. Plus que jamais, les parents doivent se concentrer sur les besoins de leurs enfants. Les enfants peuvent être stressés et anxieux, et ils ont besoin de l'amour et du soutien de leurs deux parents.

Les parents séparés ou divorcés doivent être prêts à faire preuve de créativité, de souplesse et de bon sens lorsqu'ils prennent des dispositions pour leurs enfants. Les plans devraient tenir compte de l'évolution des besoins, notamment de la fermeture potentielle d'écoles et de la suspension des services de garde d'enfants, des exigences liées aux emplois, de l'éloignement physique, de l'auto-isolément et d'autres mesures de sécurité liées à la COVID-19.

Les parents qui partagent la responsabilité parentale mais ne vivent pas sous le même toit devraient continuer à suivre les arrangements convenus entre eux ou ordonnés par le tribunal. Toutefois, si les membres de l'un ou l'autre des ménages sont tenus de s'isoler, conformément aux ordres et directives de santé publique, les ajustements nécessaires doivent être faits pour réduire le risque d'exposition.

Les parents sont encouragés à prendre régulièrement contact avec leurs enfants et à avoir des conversations adaptées à leur âge sur le virus et ses effets sur la famille. Si les enfants ont besoin de parler de manière confidentielle, ils sont encouragés à contacter Jeunesse, J'écoute, un service de soutien national gratuit, accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, qui offre aux jeunes des services de counseling professionnel, d'information, d'aiguillage vers des ressources et de soutien par texto dirigé par des bénévoles, en anglais et en français.

Les tribunaux ajustent leurs horaires en fonction des restrictions actuelles. Les bureaux des tribunaux du Manitoba restent ouverts du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 pour les dépôts urgents ou assujettis à des contraintes de temps. Si vous avez des questions concernant une demande urgente ou régulière au tribunal, vous pouvez consulter un conseiller juridique ou communiquer avec le Service d'aide au règlement des litiges familiaux par courriel à GetGuidance@gov.mb.ca ou par téléphone au 204 945-2313 (à Winnipeg) ou au 1 844 808-2313 (sans frais).

Les parents doivent communiquer et travailler ensemble afin de résoudre la plupart des problèmes liés à leurs arrangements parentaux. Les parents sont invités à :

- veiller à ce que les dispositions relatives au partage du temps et aux contacts avec leurs enfants soient conformes aux mesures de sécurité liées à la COVID-19;
- travailler ensemble pour se conformer aux directives de santé publique et donner l'exemple d'un comportement sain à leurs enfants, comme se laver correctement les mains, désinfecter les surfaces et autres objets qui sont fréquemment touchés, et pratiquer l'éloignement physique;
- fournir des renseignements honnêtes à l'autre parent concernant toute exposition suspectée ou confirmée au virus, et les mesures que chacun d'entre vous prendra pour protéger l'enfant contre l'exposition. Si l'un des parents a besoin de s'auto-isoler (par exemple, en raison d'un voyage récent ou d'un contact avec un cas), il est important que les enfants restent avec l'autre parent jusqu'à ce que la période d'auto-isolement soit terminée;
- informer immédiatement l'autre parent si l'enfant présente des symptômes possibles du virus;
- comprendre que les ententes relatives au partage du temps peuvent devoir être modifiées dans l'intérêt supérieur de l'enfant, ou si l'enfant ou toute personne du foyer développe des symptômes de rhume ou de grippe. Les parents devraient être flexibles et prêts à apporter leur soutien;
- rassurer les enfants en leur disant qu'ils pourront avoir du temps de rattrapage quand les choses reviendront à la normale, afin d'équilibrer le temps qui ne pourrait pas être passé avec l'autre parent. Si nécessaire, faites un suivi commun du temps de rattrapage;
- utiliser d'autres moyens pour rester en contact avec les enfants, notamment les appels téléphoniques, les textos, WhatsApp, FaceTime, Facebook Messenger, Skype ou d'autres outils de vidéoconférence.